

# RAPPORT D'ACTIVITE DU CCAS

2022



#### **SOMMAIRE**

- 1- Les informations concernant le CCAS (pages 2 à 6)
- Le statut
- Le conseil d'administration
- Le trombinoscope
- Les ressources humaines
- Les ressources financières
- 2- Les missions (pages 7 à 22)
- A- Les missions légales obligatoires
- L'obligation alimentaire
- L'aide sociale à l'hébergement
- L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- La domiciliation des personnes sans domicile stable
- La maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- La téléassistance
- La Complémentaire santé solidaire (ex-CMU)
- La demande de cartes Améthyste et Mobilis
- Le plan canicule et grand froid
- B- Les missions facultatives ou extra légales
- Les aides extra-légales (loyer, EDF, GDF, bons alimentaires, eau, cantine, centre de loisirs, bons d'achat pour les Séniors, activités sportives, participation au frais de transports des étudiants)
- L'épicerie solidaire EPI SOL
- Le fonds de solidarité pour le logement (FSL)
- Le repas ou le colis de Noël
- Les repas à domicile
- Les cours de yoga
- La galette des rois
- L'atelier confection de roses
- Les ateliers organisés avec le PRIF
- Les activités spécifiques à la résidence Séniors (lecture à voix haute, anniversaires, yoga)
- Les sorties pour les familles
- Les sorties pour les Séniors
- **3- La mission locale** (page 23)
- 4- Les logements sociaux (pages 24 et 25)

### 1- Les informations concernant le CCAS

#### Le statut

- Le CCAS est un établissement public administratif local agissant dans le domaine de l'action sociale. Il est rattaché à la commune mais est géré par un conseil d'administration et bénéficie de ressources propres. La personne morale qu'il constitue est ainsi distincte de la commune.
- Le CCAS anime «une action générale de prévention et de développement social dans la commune en lien avec les institutions publiques et privées » (article L. 12365 du Code de l'Action Sociale et des Familles).
- Le CCAS exerce des missions obligatoires et des missions facultatives, spécifiques à chaque commune qui sont définies par son conseil d'administration.

#### Le conseil d'administration

- Le conseil d'administration, par ses délibérations, donne les orientations de la politique menée sur la commune en matière d'action sociale.
- A Servon, il est composé de 11 membres :
- 6 membres élus parmi le conseil municipal dont le maire, Marcel Villaça, qui est président d'office du CCAS, l'adjointe en charge des affaires sociales et du logement social, Martine Cheiney qui est vice-présidente du CCAS ainsi que 4 conseillers municipaux : Gladys Bardot, Anne-Lise Marsadié, Carole Vérité et Iosette Martin-Gautié.
- 5 membres de la société civile, nommés par le maire et représentant différentes associations : Yolande Gourguès (association de personnes retraitées), Catherine Levieil, (association de personnes handicapées) Marie-Claire Valladas (association familiale), Claude Grabé et Corinne Perdrix (associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion)

En 2022, le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois pour prendre 25 délibérations

## Le trombinoscope



Marcel VILLACA, maire et président du CCAS



Martine CHEINEY, Adjointe au maire Vice présidente



Yolande GOURGUES, association de personnes retraitées



Gladys BARDOT Conseillère municipale



Marie-Claire VALLADAS, association familiale



Anne-Lise MARSADIE, Conseillère municipale



Catherine LEVIEIL, association de personnes handicapées



Josette MARTIN, Conseillère municipale



Claude GRABE, secours catholique



Carole VERITE, Conseillère municipale



Corinne Perdrix, association Les mains turquoises

#### Les ressources humaines

Le personnel du CCAS relève du statut de la fonction publique territoriale. A Servon, un seul agent, de catégorie C, est responsable au niveau administratif de la gestion du CCAS et des logements sociaux : Martine Dul. Elle est secondée par un autre agent territorial, Aymeric Durand, chargé de la livraison des repas et du lien social avec les personnes fragiles.



Martine Dul accueille, écoute les demandes des Servonnais, les informe et les accompagne dans leurs démarches.

Cette année, Aymeric Durand a livré **2650** repas et entretenu du lien social avec plusieurs Séniors en difficulté.



10/11/2023 5

#### Les ressources financières

- Le CCAS dispose d'un budget propre, principalement financé par la subvention de la commune, par le tiers du produit des concessions funéraires et par l'excédent de l'année précédente.
- En 2021, plusieurs manifestations ont été annulées à cause de la crise sanitaire et le budget du CCAS a été excédentaire. Cet excédent est reporté sur le budget 2022.

# Recettes de fonctionnement (Budget primitif)

Subvention de la commune	37 500€
Produits des concessions	1 500€
Excédent année N-1	29 400€
TOTAL	68 400€

# Dépenses de fonctionnement (Budget primitif)

- Les charges à caractère « social » comprennent toutes les aides facultatives : aide aux transports, aide à l'énergie, aide alimentaire, contrats de prestations de service, subvention à l'Epicerie solidaire....
- Les charges à caractère général comprennent les dépenses liées au fonctionnement du service, les cotisations, assurances, fournitures, abonnements à des ouvrages spécialisés (UNCCAS et éditions législatives).

### 2- Les missions

- Le CCAS exerce des missions obligatoires et des missions facultatives spécifiques à chaque commune qui sont définies par son conseil d'administration.
- Le CCAS a un rôle primordial en matière d'instruction des dossiers d'aides sociales légales. En effet, il a pour mission d'accueillir, comprendre et écouter les demandes des Servonnais et de les informer, les orienter et les accompagner dans leurs démarches pour mieux répondre à leurs besoins au travers de l'instruction des demandes d'aides sociales.
- Les missions obligatoires relèvent de l'aide sociale légale telles l'instruction des demandes d'aides sociales, la lutte contre l'exclusion, la domiciliation de personnes sans domicile pour leur permettre d'avoir une adresse et faire valoir ainsi leurs droits sociaux (RSA, CMU).
- Les missions facultatives ou extra-légales spécifiques à chaque CCAS se traduisent par des aides alimentaires d'urgence, des aides au paiement des loyers, des factures d'énergie, des factures de cantine scolaire, des aides aux transports en commun, l'organisation d'évènements et sorties pour les familles aux revenus modestes et pour les Séniors.

En 2022, la responsable du CCAS, Martine Dul a reçu, seule ou avec l'adjointe au maire, Martine Cheiney, **234 familles**.

10/11/2023 7

# A- Les missions légales obligatoires

#### ✓L'obligation alimentaire

L'obligation alimentaire est l'obligation d'aider matériellement des personnes de sa famille, lorsque ces dernières sont dans le besoin. Cette obligation se traduit par une aide, en nature ou matérielle. Cette aide varie en fonction des ressources de la personne dans le besoin et de celles de son obligé alimentaire.

L'obligation alimentaire existe :

>entre parents et enfants

>entre grands-parents et petits-enfants

rentre gendres ou belles-filles et beaux-parents (un gendre ou une belle-fille n'est plus obligé alimentaire de ses beaux-parents si son époux ou épouse et ses enfants sont décédés).

En 2022, le CCAS a traité 4 dossiers

### ✓L'aide sociale à l'hébergement

L'aide sociale à l'hébergement (ASH) permet de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée en établissement ou chez un accueillant familial. Elle est versée par le département mais le dossier de demande d'ASH doit être retiré auprès du CCAS de la commune où la personne âgée réside. Le CCAS instruit le dossier et le transmet ensuite aux services du département

En 2022, le CCAS a traité 1 dossier

### ✓L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'APA sert à payer (en totalité ou en partie) soit les dépenses nécessaires pour rester au domicile (APA à domicile), soit le tarif dépendance de l'établissement médico-social (exemple : Ehpad) où vit la personne (APA en établissement).

En 2022, le CCAS a traité 3 dossiers

#### La domiciliation des personnes sans domicile stable

La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable qui ne disposent pas d'une adresse leur permettant d'y recevoir et de consulter leur courrier d'avoir un justificatif de domicile et une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux. (exemples : délivrance d'une carte d'identité, inscription sur les listes électorales, aides juridictionnelles). Les CCAS sont tenus de procéder à l'élection de domicile des personnes qui leur en font la demande dès lors qu'elles sont sans résidence stable et qu'elles présentent un lien avec la commune : les personnes viennent ensuite chercher leur courrier au CCAS.

En 2022, le CCAS n'a pas traité de dossier

#### ✓La MDPH

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation des citoyens au handicap.

Le CCAS vient en aide aux personnes qui ont des difficultés à remplir leur dossier . **Aucun dossier traité en 2022**.

#### ✓ La téléassistance

La téléassistance est un système d'alerte dont une personne isolée dispose à portée de mains en permanence et qu'elle peut activer à tout moment. Elle permet d'apporter une véritable tranquillité d'esprit aux Séniors ou aux personnes en situation de handicap qui vivent seules à leur domicile en leur proposant un lien permanent avec une équipe de surveillance qui peut intervenir dans de très brefs délais en cas d'urgence.

En 2022, le CCAS a traité quatre nouvelles demandes. Actuellement, 31 Servonnais ont bénéficié d'une aide pour obtenir la téléassistance.

## La Complémentaire santé solidaire (ex CMU)

La CSS aide les personnes à faibles ressources pour leurs dépenses de santé. Elle remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). Elle permet de se faire rembourser la part complémentaire des dépenses de santé. Cela signifie que cette aide rembourse ce qui n'est pas remboursé par l'Assurance Maladie. La complémentaire santé solidaire est gratuite ou payante selon les revenus.

En 2022, le CCAS a traité 4 dossiers

#### ✓ La demande de cartes Améthyste et Mobilis

Les forfaits Améthyste et Mobilis sont deux dispositifs d'aides au transport proposés par le Département de Seine-et-Marne. Ils s'adressent aux Séniors, aux adultes en situation de handicap, aux anciens combattants et veuves de guerre, sous conditions de ressources et/ou de statut. Ils favorisent la mobilité de ces publics sur le territoire.

En 2022, le CCAS a traité 15 dossiers

#### ✓Plan canicule/plan grand froid

Mis en place après la canicule de 2003, particulièrement virulente, le Plan national Canicule (PNC) est activé tous les ans par le gouvernement et couvre la période **du 1er juin au 15 septembre. Ce** plan définit 4 niveaux d'alerte en fonction des conditions météorologiques. Il a pour objectif :

- d'anticiper l'arrivée d'une canicule
- de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci
- d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial, en portant une attention particulière aux seniors et aux personnes en situation de handicap vulnérables.

Ce plan est également activé en cas de grand froid.

#### 20 Servonnais sont inscrits au plan Canicule/grand froid

# B- Les missions facultatives ou extra-légales

Le CCAS aide les familles qui disposent de revenus modestes pour le paiement des factures de la cantine, du centre de loisirs, d'électricité ou de gaz, de loyers. Le CCAS soutient les Séniors en leur attribuant des bons d'achat en fin d'année, aide les plus jeunes pour la pratique d'activités sportives et les étudiants pour le paiement de leur titre de transports en commun.

### Aide aux familles

	MONTANTS
Cantine	0
EDF	0
GDF	0
Bons alimentaires EPI SOL	702
Activités sportives (enfants)	835
Transports scolaires (étudiants)	700
Loyer	0
Bons d'achat Séniors	2 370
SOUS TOTAL	4 607
SUBVENTIONS	
Subvention EPI SOL	1 100
FSL	1 002
SOUS TOTAL	2 102
TOTAL	6 709

# Aide aux transports

Cette aide a été mise en place en 2017 pour aider les étudiants de + de 22 ans jusqu'à 25 ans qui empruntent les lignes de transports en commun avec la carte Imagin'R et qui ne peuvent plus bénéficier de l'aide de la région, ni de l'aide accordée par la CCOB.

Année	Montant €	Bénéficiaires	Coût CCAS
2022	100	7	700€
2021	100	8	800€
2020	70	8	560€
2019	70	5	350€
2018	50	7	350€

# Aide aux activités sportives des enfants de 5 à 18 ans

Cette aide, limitée à 100 € par enfant et représentant une participation maximum de 50% du coût, a été mise en place en 2011 pour aider les familles dans le cadre des activités sportives de leurs enfants. Les enfants concernés ont entre 5 et 18 ans. Ils doivent pratiquer leurs activités à Servon ou à la piscine de Brie-Comte-Robert dans le cadre de la communauté de commune. Les revenus mensuels de la famille doivent être inférieurs à 3 134€.

Année	Bénéficiaires	Montant €	Coût CCAS
2022	8	100	835
2021	3	100	372.50
2020	8	100	626
2019	14	100	1236
2018	10	90	808
2017	21	90	1798
2016	26	90	2121
2015	11	90	1189
2014	21	80	1518

# Les bons d'achat pour les Séniors

Depuis 2015 le CCAS attribue, en fin d'année, des bons d'achat aux personnes de 65 ans et plus ayant des revenus modestes.

En 2022, les critères de ressources ont été fixés comme suit :

RFR < 15 000€ pour 1 personne, RFR < 22 000€ pour 1 couple

Année	ı Personne	1 couple	Coût CCAS
	Bon de 40€	Bon de 6o€	
2015	8	8	800
2016	12	9	1020
	Bon de 6o€	Bon de 8o€	
2017	14	9	1560
2018	14	6	1320
	Bon de 8o€	Bon de 100€	
2019	11	8	1680
2020	13	8	1840
2021	14	5	1620
	Bon de 90€	Bon de 120€	
2022	17	7	2370

# L'épicerie solidaire EPI SOL

Créée en 2012, l'association Epi-Sol Brie est une épicerie solidaire qui propose à des personnes en difficultés financières, des denrées alimentaires et des produits d'hygiène et d'entretien à des prix très bas (Avec un budget de  $10 \in$ , les personnes peuvent acheter l'équivalent d'un panier de  $50 \in$  dans un commerce traditionnel).

EPI-SOL est aussi un lieu d'accueil, d'écoute et d'échange. Les bénéficiaires sont adressés par les assistantes sociales ou les CCAS : familles en difficultés financières, retraités, étudiants, personnes percevant une pension d'invalidité ou une allocation adulte handicapé.

EPI SOL est accessible sous conditions de ressources (RFR < 13 200 € pour une personne seule, < 19 800 € pour une famille).

Du lundi au samedi, les bénévoles, effectuent des ramasses dans 14 magasins conventionnés (Brie et sa région) pour récupérer les produits frais. Deux collectes (juin et novembre) sont également organisées pour récolter à la sortie des magasins des dons des habitants en produits stockables.

Située au 19 rue Petit de Beauverger à Brie Comte Robert, l'Épicerie sociale et solidaire est ouverte les lundis et les mardis de 13h45 à 16h et les samedis de 10h à 12h.

En 2022, 4 retraités et 18 personnes ont bénéficié de l'épicerie solidaire. Les retraités ont accès à l'épicerie toute l'année, les autres personnes pendant 3 mois renouvelable 1 fois, en fonction de leur projet de vie. Le CCAS a aidé 6 familles pour un montant de 702€, les autres familles paient elles-mêmes leur accès à EpiSol. Le CCAS a versé une subvention de 1 100€ à EpiSol

# Le fonds de solidarité pour le logement (FSL)

- Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (factures, loyers...) sous critères de ressources. Il existe un FSL par département.
- Le FSL accorde 2 formes d'aide :
- une subvention
- ou un prêt (à rembourser).
- Ces aides doivent notamment servir à payer les dépenses liées :
- à l'entrée dans le logement (dépôt de garantie, 1<sup>er</sup> loyer, frais d'agence, frais de déménagement, assurance du logement, achat du mobilier de 1<sup>re</sup> nécessité, ...),
- au maintien dans le logement (dettes de loyers et charges, factures d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone, frais d'huissier, ...).

En 2022, le CCAS a versé une subvention de 1002€ au FSL. Ce fonds de solidarité est venu en aide à 13 ménages pour un montant de 8245€ en 2021. Un bug informatique ne nous permet pas de connaitre les chiffres de 2022.

# Le repas ou le colis de Noël

• Chaque année, les Servonnais de 65 ans et plus ont le choix entre participer au repas de Noël suivi d'un spectacle et recevoir un colis.









En 2022, 2 repas de Noël : un repas le 24 mars avec 100 participants (à la place de celui du 12 décembre 2021 annulé dans le cadre de la crise sanitaire et un repas le 10 décembre (115 participants). 365 personnes ont choisi le colis

# Les repas à domicile

Des repas complets peuvent être livrés à domicile aux personnes de 65 ans et plus, aux personnes handicapées ou malades. Le repas fourni est le même que celui de la cantine scolaire. La livraison est gratuite et assurée tous les jours ouvrés du lundi au vendredi, uniquement le midi, par le personnel communal. Le coût du repas est de 3.20€

Année	Nombre de repas livrés	Nombre de personnes
2022	2650	12
2021	3856	16
2020	3443	18
2019	3476	20
2018	3773	20

# Les cours de yoga pour Séniors à mobilité réduite

Ces cours sont destinés aux Séniors à mobilité réduite et organisés sur chaise ou debout. En 2022, 15 personnes y ont participé.



#### LA GALETTE DES ROIS

 Cette année encore, une centaine de personnes de 60 ans et plus ont participé à la galette des rois. L'après-midi était animée par le groupe de rock Génération'S

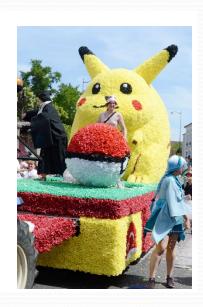
	groupe	coût
2022	Génération'S	805€
2021	Eternels refrains V.Furet	450€
2020	Cabaret Laetitia Malecki	500€

## L'ATELIER « CONFECTION DE ROSES »

Depuis juin 2022, 7 bénévoles réalisent des fleurs en papier tous les mercredis après-midi pour le Comité des Fêtes des Roses.

Ces roses en papier sont confectionnées chaque année pour décorer les chars qui défilent dans les rues de Brie-Comte-Robert le 1er week-end du mois de juin.

Ce moment permet aux bénévoles de se retrouver et d'échanger dans la bonne humeur.



# Le PRIF (prévention retraite Ile-de-France)

Le PRIF est un groupement de coopération sociale et médico-sociale ; ses trois membres fondateurs : la Mutualité Sociale Agricole d'Île-de-France (MSA), la Caisse nationale d'assurance vieillesse en Île-de-France (Cnav) et la Sécurité sociale des indépendants (ex-RSI) en assurent la gouvernance.

Tous les ateliers ci-dessous ont déjà été organisés à Servon.

#### LES ATELIERS DU PARCOURS PRÉVENTION





## En 2022, 3 ateliers ont été organisés :

- ➤Sport et santé (16 participants),
- ➤ Pas à pas (15 participants),
- ➤ Bien sur internet (10 participants)

# Activités spécifiques à la résidence « Les Charmilles »

- La résidence intergénérationnelle des 2 et 2 bis rue de la Paix a ouvert ses portes en juillet 2015. Ce sont 36 logements qui ont été réalisés, dont 27 dédiés aux Séniors et 9 aux familles.
- La résidence (non médicalisée) destinée à des Séniors valides offre un environnement sécurisé avec des espaces communs d'échanges ainsi qu'un parc privatif arboré. Le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) assure le portage des repas pour ceux qui en font la demande, apporte son aide et propose des animations aux résidents qui souhaitent en bénéficier.
- En 2022, en collaboration avec l'association Adam's des assistantes maternelles, le CCAS a organisé pour les enfants et les résidents une chasse aux œufs dans le parc, une matinée crêpes et une matinée dans le cadre de la fête de la musique. Une soirée animée par les Brikilis qui font des lectures à voix haute a été suivie d'un repas préparé par les résidentes. Un goûter a également été organisé.





# Sorties pour les familles

Le CCAS organise chaque année 1 ou 2 sorties pour les familles. Les tarifs sont fixés en fonction des revenus.

ANNEES	SORTIES
2022	Zoo de Beauval
2021	Parc Astérix
2020	(Crise COVID)
2019	Cirque Phénix Journée libre à Deauville
2018	Guédelon (annulé faute de participants) Atelier Cirque+ jonglage (salle Roger Coudert)
2017	La mer de sable
2016	Parc de Thoiry
2015	Spectacle : Que les lutins s'en mêlent



# Sorties pour les Séniors

Le CCAS organise des sorties d'une journée qui ont pour objectif de renforcer ou créer du lien social, lutter contre l'isolement et favoriser la mixité au niveau des participants et des quartiers. Depuis 2021, une sortie est spécifiquement organisée pour les personnes à mobilité réduite.

ANNEES	SORTIES
2022	Atelier des Lumières + Visite guidée du Père Lachaise Le Moulin rouge
2021	Cabaret Chez ma cousine Magie de Noël en forêt noire
2020	(Crise COVID)
2019	Sortie dans l'Yonne : croisière commentée, repas à bord d'un petit train
2018	Canaux briares
2017	Repas à la Tour Eiffel + train bleu dans Paris Spectacle Génération Jukebox (salle Roger Coudert)
2016	Déjeuner croisière sur la Seine + train bleu
2015	Reims : cathédrale, restaurant, cave
2014	Baie de Somme : croisière, restaurant, train à vapeur Crotoy





### 3 - LA MISSION LOCALE

- L'adjointe au maire chargée des affaires sociales participe au conseil d'administration de la mission locale du plateau de Brie (3 à 4 réunions par an).
- La mission locale aide les **jeunes de 16 à 25 ans** sortis du système scolaire dans la recherche d'emploi, de formation ou de contrat en alternance. La Mission Locale du plateau de Brie répond aussi aux soucis liés au logement et à la santé.
- Elle regroupe 13 communes dont Brie-Comte-Robert et Chevry-Cossigny qui ont intégré cette mission locale il y a 3 ans
- Elle est présidée par le maire d'Ozoir-la-Ferrière, M.Oneto.
- Le directeur est M. Jean Morvan
- Les participants sont les représentants des 13 communes, de Pôle emploi, de l'ARS, du CIO, des syndicats, de la PJJ, des CCI, des souspréfectures

46 jeunes servonnais sont en contact avec la mission locale dont 12 qui ont eu un 1<sup>er</sup> accueil en 2022. La commune de Servon a versé, en 2022, une subvention de 1 700€ à la mission locale.

# 4- LES LOGEMENTS SOCIAUX A SERVON

Pour obtenir un logement social, il faut en faire la demande en ligne ou auprès du CCAS et respecter notamment des conditions de revenus. Le montant du revenu maximum admis dépend du type de logement, de sa localisation et du nombre de personnes à loger.

La ville de Servon construit des logements sociaux pour atteindre l'objectif de 25% fixé par la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain). Ce % est fixé par rapport au nombre de résidences principales, soit 1385.

Au 31 décembre 2022, Servon dispose d'un parc de 205 logements sociaux, soit 14.6%.

RUE DE LA POSTE	25
31 RUE DE LA REPUBLIQUE	2
PLACE DES CITRONNIERS	18
RUE DES LIMIERES	8
IMPASSE DU PARC	11
RUE DE LA REPUBLIQUE CŒUR DE VILLE	25
40 RUE DE LA MARNE JARDIN D'ANTAN	40
2 ET 2 BIS RUE DE LA PAIX	36
RUE PIERRE GUERIN OPALIA	20
RUE DE LA PAIX	20
TOTAL	205

Les réservataires des logements sociaux sont les structures et institutions partenaires du financement de la construction de logements sociaux. En contrepartie de leur participation, ils sont réservataires de logements dans chaque programme HLM, et à ce titre, bénéficient d'une priorité de présentation de candidats locataires.

A titre d'exemple, dans les 2 programmes de 2020, la mairie a été désignataire de 17 logements sur les 60 construits.

Au total, 21 Servonnais ont bénéficié d'un logement social.

PROGRAMME	RESERVATAIRES	LOGEMENTS SOCIAUX	%	SERVONNAIS
	MAIRIE	9	22.5	6
JARDIN D'ANTAN : 40	DEPARTEMENT	3	7.5	3
logements	PREFECTURE	12	30	2
RUE DE LA MARNE	REGION	2	5	
Livré en juin 2020	ACTION LOGEMENT	14	35	2
	MAIRIE	8	40	5
OPALIA: 20 logements	DEPARTEMENT			
15 AVENUE PIERRE	PREFECTURE	6	30	3
GUERIN	REGION	1	5	0
	ACTION LOGEMENT	3	15	0
Livré en octobre/novembre 2020	VCHIDF	2	10	0

En 2022, Martine Cheiney et Martine Dul ont participé à 14 commissions d'attribution de logements organisées par le bailleur Valophis à Créteil ou en visioconférence.